



CONVOCAATION

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

J'ai l'honneur de vous prier, en votre qualité de :

MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL

de vous trouver :

**le vendredi 30 juin 2017
à 19 h 30, au C.M.A. Louis Aragon
Rez-de-chaussée**

EN SEANCE

**PRESENTS :
POUVOIRS :
ABSENTS :
SECRETAIRE :
VOTANTS :**

ORDRE DU JOUR :

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	NE PARTICIPANT PAS AU VOTE
<i>Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal en date du 29 mai 2017</i>				
<i>Décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du n°020 au n°028</i>				
<i>Conventions signées par le maire du n° 066 au n°078</i>				

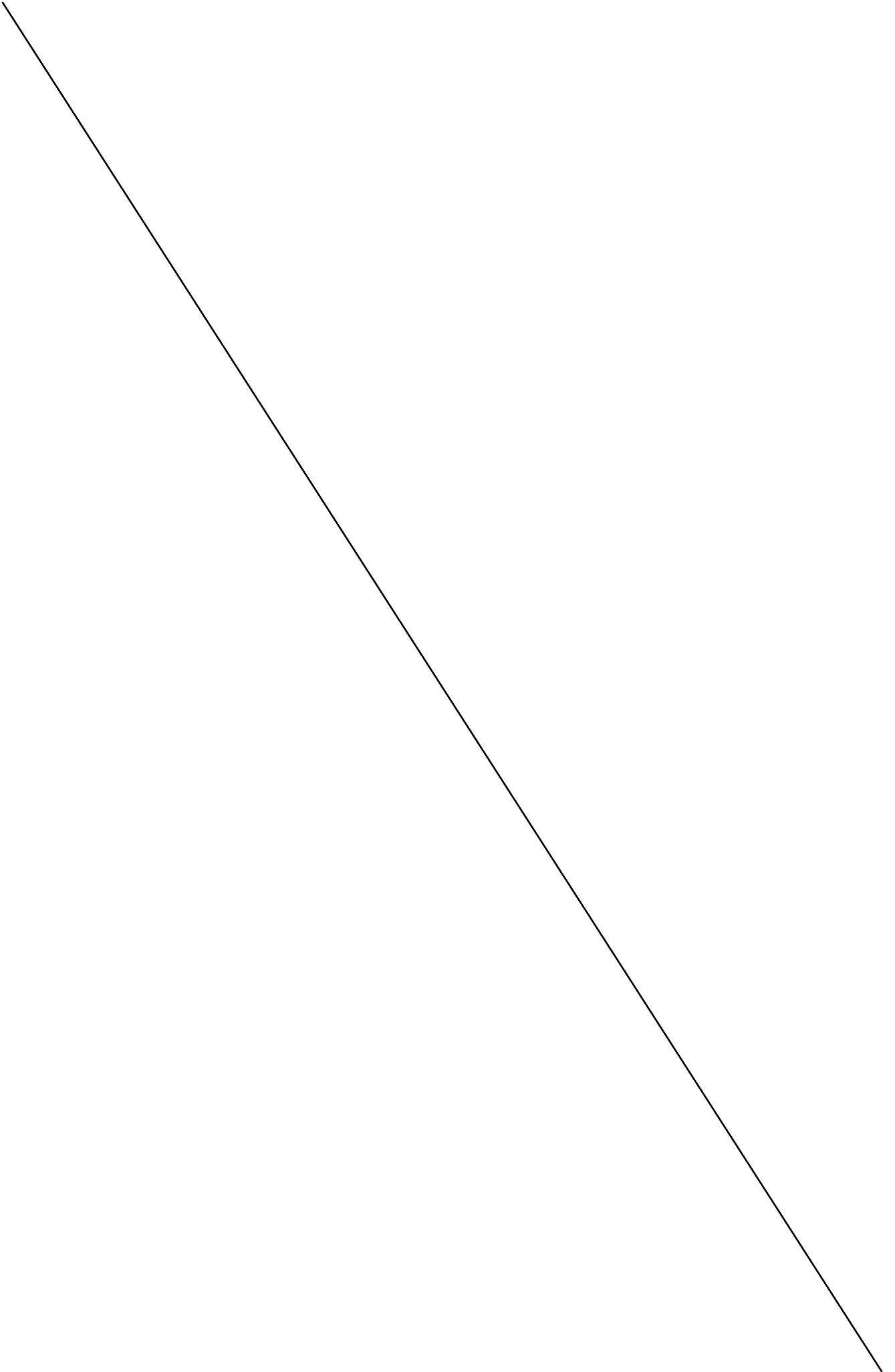
	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	NE PARTICIPANT PAS AU VOTE
URBANISME				
2017/JUIN/093 Application des nouvelles dispositions du code de l'urbanisme au Plan Local d'Urbanisme en cours de révision				
2017/JUIN/094 Bilan de la concertation et arrêt du projet de révision – Plan Local d'Urbanisme				
2017/JUIN/095 Instauration de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) à compter du 1er janvier 2018				
2017/JUIN/096 Approbation de la convention de projet urbaine de partenariat avec la SCCV « Nangis – Les Pâtures du Gué » pour l'opération des Pâtures du Gué				
ELECTIONS SENATORIALES				
2017/JUIN/097 Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants aux élections sénatoriales du 24 septembre 2017				
SERVICES TECHNIQUES				
2017/JUIN/098 Travaux d'enfouissement de réseaux basse tension, d'éclairage public et d'équipements de communications électroniques Avenue du maréchal Foch				
FINANCES COMMUNALES				
2017/JUIN/099 Maintien de garantie sur prêts OPH 77 suite à un réaménagement de dette				
2017/JUIN/100 Renouvellement de l'adhésion au Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.) - Année 2017				

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	NE PARTICIPANT PAS AU VOTE
FINANCES COMMUNALES (SUITE)				
2017/JUIN/101 Convention financière relative à la participation des frais de fonctionnement des équipements sportifs entre le syndicat intercommunal pour le fonctionnement des établissements du premier cycle du second degré du secteur de Nangis (SIVOS) et la commune de Nangis pour l'exercice 2017				
COMMERCE & ARTISANAT				
2017/JUIN/102 Fixation des tarifs des droits de place, de la redevance d'animation et de publicité et de la redevance « déchets » sur le marché forain à compter du 1er juillet 2017				
QUESTION(S) DIVERSE(S)				
QUESTION(S) ORALE(S)				

Le maire,

Michel BILLOUT







Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE SEINE-ET-MARNE

PREFECTURE
DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

BUREAU DES ELECTIONS
ET DE LA VIE DEMOCRATIQUE LOCALE

Arrêté n° 2017 DRCL-ELEC-020 fixant le
nombre de délégués à élire en vue de constituer
le collège électoral sénatorial.

**Le préfet,
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

VU le code électoral et notamment ses articles L. 284 à L. 293 ;

VU le décret n° 2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Sur proposition du secrétaire général ;

A R R E T E

Article 1er : Le nombre de délégués titulaires, suppléants et éventuellement supplémentaires, à élire dans chacune des communes du département est fixé en fonction de l'effectif légal du conseil municipal et de la population municipale authentifiée au 1^{er} janvier 2017, conformément au tableau annexé au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché à la porte de la mairie et notifié par écrit, en même temps que le lieu et l'heure de réunion du conseil municipal convoqué le 30 juin 2017, à tous les membres du conseil municipal par les soins du maire.

Article 3 : Les procès verbaux de séance des conseils municipaux devront être déposés impérativement le lundi 3 juillet dès 8 heures à la préfecture pour les communes situées dans l'arrondissement de Melun et à la sous-préfecture d'arrondissement pour les autres communes du département.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture de Seine-et-Marne, les sous-préfets d'arrondissement et les maires des communes du département, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MELUN, le 20 juin 2017

Le préfet

Jean-Luc MARX

COMMUNE	POPULATION AU 1 ^{er} JANVIER 2017	MODE DE SCRUTIN	EFFECTIF LÉGAL DU CONSEIL MUNICIPAL	NOMBRE DE DÉLÉGUÉS DE DROIT	NOMBRE DE DÉLÉGUÉS SUPPLEMEN TAIRES	NOMBRE DE DÉLÉGUÉS SUPPLEANTS
MORET-LOING-ET-ORVANNE	12 372	scrutin de liste rep. proportionnelle à la plus forte moyenne	75	39		19
MORMANT	4 645	scrutin de liste rep. proportionnelle à la plus forte moyenne	27	15		5
MORTCERF	1 457	scrutin de liste rep. proportionnelle à la plus forte moyenne	15	3		3
MORTERY	155	scrutin majoritaire à 2 tours	11	1		3
MOUROUX	5 228	scrutin de liste rep. proportionnelle à la plus forte moyenne	27	15		5
MOUSSEAUX-LES-BRAY	749	scrutin majoritaire à 2 tours	15	3		3
MOUSSY-LE-NEUF	2 990	scrutin de liste rep. proportionnelle à la plus forte moyenne	23	7		4
MOUSSY-LE-VIEUX	1 157	scrutin de liste rep. proportionnelle à la plus forte moyenne	15	3		3
MOUY-SUR-SEINE	362	scrutin majoritaire à 2 tours	11	1		3
NANDY	5 846	scrutin de liste rep. proportionnelle à la plus forte moyenne	29	15		5
NANGIS	8 549	scrutin de liste rep. proportionnelle à la plus forte moyenne	29	15		5
NANTEAU-SUR-ESSONNE	445	scrutin majoritaire à 2 tours	11	1		3
NANTEAU-SUR-LUNAIN	713	scrutin majoritaire à 2 tours	15	3		3
NANTEUIL-LES-MEAUX	5 799	scrutin de liste rep. proportionnelle à la plus forte moyenne	29	15		5
NANTEUIL-SUR-MARNE	462	scrutin majoritaire à 2 tours	11	1		3
NANTOUILLET	277	scrutin majoritaire à 2 tours	11	1		3
NEMOURS	13 052	scrutin de liste rep. proportionnelle à la plus forte moyenne	33	33		9



Commune de NANGIS

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

POUVOIR

Je soussigné(e)

DONNE POUVOIR par la présente

à M.....

lors du prochain conseil municipal qui aura lieu le 30 juin 2017.

Fait à Nangis, le / /2017

Signature

